

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE VIC B. DE JONGHE, LE C^{te} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1902

CINQUANTE-HUITIÈME ANNÉE



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1902

HERCK-LA-VILLE

ET

SON ATELIER MONÉTAIRE

La ville de Herck, Wust-Herck en flamand, quoique fort ancienne, n'a guère laissé de traces dans les annales historiques, pourtant si riches, du Limbourg. Cette localité remonte cependant à une époque fort éloignée de nous et a été le témoin d'événements importants. Elle doit avoir, de plus, possédé un atelier monétaire, puisque Jean de Bavière, évêque de Liège, y a frappé monnaie.

Herck-la-Ville, située dans une plaine unie et basse qu'arrosent plusieurs cours d'eau, existait déjà du temps des Francs et possédait alors, dit-on, un palais royal qui servit plus tard de résidence aux comtes du pays. Quoi qu'il en soit, le pays plat entre Herck-la-Ville et Haelen porte encore le nom de *Vrankrijk* ou *Frankrijk* (royaume des Francs) et les prairies qui s'étendent entre les deux localités sont toujours appelées *Seelbenden* (près saliques, en latin : *prata salica*).

Un diplôme de 745 de Robert, comte de Hesbaye, donnant à l'abbaye de Saint-Trond les villages de Donck, Meerkout, Velpen, Schaffen,

etc., est délivré dans la villa *Ostrichiae* (Wusterherck).

Herck-la-Ville fit partie, au moyen-âge, de l'antique et célèbre comté de Looz avec lequel elle passa à la principauté de Liège.

Notre localité devait avoir, au XIV^e siècle, une certaine importance, puisqu'elle renfermait alors le tribunal du vicaire de l'empire. Édouard III, roi d'Angleterre, y prit solennellement possession de cette dignité. Le II^e chapitre de la Chronique de Saint-Trond dit, en effet : « *Circa idem tempus* » (1330) *rex Eduardus tanquam vicarius Imperii sedit pro tribunali apud villam Hercke intra domum Bladorum.* » Cette maison, dite alors la Maison au Seigle (het Koren-Huis), s'est appelée depuis *Het Hof*, nom qu'elle a conservé.

Herck-la-Ville, lors de l'affaire de la succession au comté de Looz, servit de refuge, en 1364, à Arnould, seigneur de Rummen, qui revendiquait le comté du chef de sa mère Jeanne, fille d'Arnould VIII, comte de Looz. Le malheureux prétendant, poursuivi par Englebert de la Marck, évêque de Liège, échappa par la fuite aux Liégeois qui étaient venus assiéger la ville et qui l'avaient prise.

Un traité y fut conclu, en octobre 1386, la veille de Saint-Denis, entre Arnould de Horn, évêque de Liège, le clergé et la noblesse, d'une part, et les villes du pays de Liège et du comté de Looz, d'autre part, pour un terme de cent ans, prolongé

à perpétuité par le traité du 19 février 1435. Les contractants y déclarent que la partie intérieure ou la ville proprement dite jouirait des mêmes avantages que Hasselt, c'est-à-dire que le droit liégeois y serait substitué à celui de Looz et que le régime féodal y ferait place au régime municipal. Cet accord de 1386 peut offrir de l'intérêt au point de vue numismatique, car il semble faire de Herck-la-Ville une véritable seigneurie.

Un legs de quatre gros sur la *monnaie* est fait, en 1407, à l'église de Herck-la-Ville. En 1415, nouveau don semblable d'une rente de 1 florin. Des documents mentionnent encore l'existence d'une *moente* à Herck-la-Ville en 1576 et même en 1696.

Ces citations ont-elles trait à un véritable atelier monétaire que Herck aurait eu ou faut-il voir dans la *moente* un immeuble qui se serait appelé ainsi? Il nous paraît fort hasardeux de choisir entre l'une ou l'autre de ces hypothèses, quoique l'existence de monnaies incontestablement frappées à Herck par Jean de Bavière rende la première des plus vraisemblable.

Herck fut prise, en 1409, par les *Haidrois* et reprise dès le lendemain, par Godenœle d'Elderen, sénéchal du comté de Looz.

Jean de Bavière, prince-évêque de Liège, qui ne semble pas avoir séjourné dans notre ville, lui donna, le 10 septembre 1414, un règlement communal qu'il modifia et compléta le 17 août 1417.

Nous venons de résumer tous les faits un peu importants qui se sont passés à Herck-la-Ville jusqu'à l'époque de Jean sans Pitié. Il semble résulter de tout ce qui précède qu'il ne reste pas le moindre vestige d'un acte positif relatif à l'existence d'un atelier monétaire à Herck-la-Ville, atelier dont un nouveau et précieux produit vient d'entrer dans notre collection.

Voici le dessin et la description de cette pièce aussi rare que curieuse :



Droit. Écu incliné écartelé de Bavière-Palatinat, posé sur une aigle éployée.

Légende. ✠ IOH̄AS : DEI : GRAT : ELECT : LEODIEN : E : COM : MOS.

Revers. Croix ajourée, dont chaque bras est terminé par un fruit entre deux feuilles.

Légende. ✠ MONETA : NOVIT : FACTA : IN : HERCKENSIS.

Argent. Poids : 3^{sr}.282.

Notre collection.

Cette grande plaque à l'aigle, en argent, est semblable à la rare pièce au même type frappée,

à Liège, par Jean de Bavière (*voy.* DE CHESTRET, n° 286). La pièce liégeoise porte des légendes tout à fait différentes. Jean sans Pitié s'y qualifie d'évêque de Liège, tandis que, sur notre plaque, il se qualifie d'élú et de comte de Looz. Notre monnaie a donc été vraisemblablement frappée pour le comté de Looz dont Herck-la-Ville faisait partie, l'atelier de Hasselt ayant été probablement fermé après la réunion du comté à l'évêché, pour n'être rouvert que sous l'évêque Jean de Heinsberg (1419-1455). Cette circonstance augmente considérablement l'intérêt de notre pièce.

On remarquera encore que notre monnaie est dite nouvelle (*moneta nova*, etc.), ce qui autorise à dire que d'autres pièces sont sorties du même atelier. De plus, les lettres Ω et \mathcal{N} de la légende seule du droit sont gothiques et le nom de l'atelier, quoique précédé de la préposition *in*, n'est pas à l'ablatif.

Il existe encore un rare billon noir, connu à deux variétés, frappé, à Herck-la-Ville, par le même Jean de Bavière (*voy.* DE CHESTRET, n° 298), dont nous ne connaissons pas d'autres monnaies herckoises. Il faut, peut-être, aussi ajouter aux souvenirs monétaires laissés par Herck un denier noir assez fruste, au type de l'évêque à mi-corps, ayant devant lui un écusson à ses armes, frappé par Arnould de Horn (1378-1389) (*voy.* DE CHESTRET, n° 276). Le savant auteur de la numismatique de la principauté de Liège croit y lire le nom de notre localité.

Il nous semble que la découverte de notre plaque autorise l'espoir de voir la série numismatique herckoise s'enrichir de nouvelles pièces.

Herck-la-Ville passa encore par bien des épreuves après Jean de Bavière. Elle fut livrée au pillage et aux flammes, en 1483, par Guillaume d'Arenberg. Les Lorrains lui firent encore subir le même sort, en 1654.

De nouveaux incendies y éclatèrent en 1679 et en 1699. Le feu de 1679 fut une véritable catastrophe, car une partie de l'église et sept maisons échappèrent seules à ce désastre dont la ville ne se releva jamais.

Nous ne terminerons pas ces lignes sans témoigner toute notre reconnaissance à MM. le docteur Bamps et le baron de Chestret de Haneffe, pour les nombreux et intéressants renseignements qu'ils ont bien voulu nous donner sur Herck-la-Ville et sur son histoire. C'est grâce à leur obligeance que nous avons pu écrire cette notice que nous espérons pouvoir compléter un jour par la découverte de faits nouveaux et formels quant à l'atelier monétaire de l'ancienne ville de Herck, localité qui a malheureusement laissé si peu de souvenirs de son existence.

V.^{te} BAUDOUIN DE JONGHE.
